

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 11 février 2025

Membres

En exercice : 12

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

06 février 2025

Date d'affichage:

06 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze février à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Ingrid LAFOREST, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés : Anthony ALVES DA COSTA, Marie-Agnès FERNANDEZ, Jean-Yves LAROCLETTE

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: DÉLIVRANCE D'UN MANDAT AU SIEEEN POUR MODIFICATION DE CONTEXTE D'UTILISATION ET DE PROFIL - DE_2025_03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu les Statuts du SIEEEN en vigueur ;

Vu le marché n° 2024-SIEEENAC34 notifié le 3 juin 2024 ayant pour objet un accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Vu la note explicative relative à la délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil ;

Considérant que la commune est membre du groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre est coordonnateur de ce groupement de commandes ;

Considérant qu'au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est nécessaire d'opérer à des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil sur les points de livraison annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour ce qui concerne les points de livraison annexés à la présente délibération »,

- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

| |
|--|
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture |
| le 13 / 02 / 2025 |
| et publié au bulletin SAÛNE ET LOIRE |
| le 13 / 02 / 2025 |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 13/02/2025 |
| 071-217100841-20250211-DE 2025_03-DE |



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.